

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 MARS 2006

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 9 mars 2006 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY (à compter de la question n° 2 (20 h 25)), Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD (à compter de la question n° 2 (19 h 40)), M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'à la question n° 2 (21 h 40)), Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER (à compter de la question n° 2 (21 h)), M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Éric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Sébastien MAIRE, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Didier GENDRAUD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN (à compter de la question n° 2 (19 h 20)), Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Pascal BONNET, M. Michel JOSSE.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : Mme Marie-Guite DUFAY (jusqu'à la question n° 2 (20 h 25)), Mme Paulette GUINCHARD (jusqu'à la question n° 2 -19 h 40), M. Jean-Jacques DEMONET (à compter de la question n° 2 (21 h 40)), Mme Françoise PRESSE, Mme Corinne TISSIER (jusqu'à la question n° 2 (21 h)), Mme Frédérique MOZER, Mme Nicole WEINMAN (à compter de la question n° 2 (19 h 20)), M. Loïc LABORIE.

Procurations de vote : Mme Marie-Guite DUFAY à Mme Jacqueline PANIER (jusqu'à la question n° 2 (20 h 25)), Mme Paulette GUINCHARD à M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'à la question n° 2 -19 h 40), M. Jean-Jacques DEMONET à Mme Françoise FELLMANN (à compter de la question n° 2 (21 h 40)), Mme Françoise PRESSE à M. Éric ALAUZET, Mme Corinne TISSIER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 2 (21 h)), Mme Frédérique MOZER à Mme Catherine BALLOT, Mme Nicole WEINMAN à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 2 (19 h 20)), M. Loïc LABORIE à M. Jean ROSSELOT.

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a présenté à l'Assemblée le trophée accordé par l'UNICEF à la Ville de Besançon qui vient ainsi de rejoindre le cercle des villes amies des enfants grâce au travail accompli en direction des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1. Exercices 2005 et 2006** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan à M. le Maire, 12 Conseillers s'étant abstenus sur les quatre points concernant la location d'emplacements destinés à la mise en place d'équipements techniques au profit de la Société Orange France.

FINANCES

2. Budget Primitif 2006

M. le Maire a présenté le budget marqué par deux choix politiques majeurs :

- une année d'actions dédiées à la jeunesse,
- l'intervention sur le cadre de vie de proximité

et qui s'organise autour de 4 grands axes :

- l'intelligence
- l'harmonie, la cohésion
- le développement
- la proximité.

1. L'intelligence

⇒ parier sur l'éducation avec la mise en place d'un programme de réussite éducative, la revalorisation des crédits pédagogiques et de fournitures scolaires (+ 10 % cette année), la mise en place de deux pôles périscolaires, un grand investissement, la cuisine centrale, pour un coût total estimé à 4 M€ sur 4 ans,

⇒ ouvrir sur la culture avec des moments culturels forts comme l'exposition archéologique «de Vesontio à Besançon», l'exposition Fragonard, le festival des musiques de rues doublé d'un festival cinéma de la musique, des travaux sur le patrimoine architectural et naturel (square Castan), des investissements importants tels la construction de la SMAC, l'ouverture de nouvelles salles au Musée du Temps, la construction de la médiathèque de Planoise...

⇒ soutenir l'enseignement supérieur par la participation au financement de trois investissements importants (la tranche 2 de l'UFR Médecine-Pharmacie, les travaux à la cité universitaire de Canot et l'aménagement du campus de la Bouloie), qui représenteront pour la Ville en 2006 une dépense de 1,4 M€, la poursuite de la politique des bourses aux étudiants...

2. L'harmonie

⇒ vivre la solidarité : la lutte contre la précarité et l'exclusion est un enjeu majeur de notre société. Dans ce cadre, la Ville appuiera les actions menées par le CCAS en portant sa subvention d'équilibre de 8,9 M€ en 2005 à 9,1 M€ en 2006,

⇒ renouveler la politique de la Ville par la mise en place d'actions prioritaires (CLPS 2006-2009) notamment pour lutter contre les discriminations, en direction des jeunes et des habitants des quartiers éligibles au contrat de ville (insertion par l'emploi, forum pour l'emploi des jeunes dans les quartiers, montée en puissance de la ZFU de Planoise...),

⇒ transformer le paysage urbain avec deux dossiers prioritaires : les PRU de Planoise et de Clairs-Soleils, la réhabilitation des friches industrielles au bord du Doubs...

3. Le développement

⇒ soutenir l'emploi en priorité en mettant l'accent avec la CAGB et le PLIE, via la création de la Maison de l'Emploi, sur l'insertion par l'emploi, le développement des actions d'aide à la création d'emplois et l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, en revitalisant le centre-ville avec l'opération majeure des passages Pasteur qui entre en phase opérationnelle, les actions de l'Office du Commerce...

⇒ favoriser le rayonnement de Besançon : inscription dans le réseau métropolitain Rhin-Rhône, projet Vauban, projet «Besançon 2020», schéma de développement touristique...

⇒ faire du développement durable un levier de progrès : actions de pédagogie et de communication dans le cadre de l'Agenda 21, politique en faveur des modes doux de déplacement avec la création de nouvelles pistes cyclables en 2006, valorisation de notre patrimoine naturel (collines, parcs et jardins de quartiers), mise en service de la chaufferie bois et d'un programme ambitieux de maîtrise d'énergies.

4. La proximité

⇒ répondre aux besoins des habitants, entre autres par le biais du grand programme de petits travaux pour lesquels des crédits d'un montant de 11 M€ sont inscrits au budget,

⇒ développer les équipements de quartiers avec notamment le programme des salles de quartiers qui concernera le centre-ville avec la réhabilitation des bains-douche, les quartiers de Montrapon, des Montboucons et des Tilleroyes, les travaux de restructuration de la MJC et du point public de Palente, du Centre International de Séjour, les travaux de la crèche Bersot...

⇒ poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu : accélération du circuit du courrier, professionnalisation de l'accueil, audits internes sur les procédures de chaque service, réorganisation des locaux, modernisation des moyens modernes de communication.

* * * * *
* * *

Dans un deuxième temps, M. Jean-Claude CHEVAILLER a présenté les grandes lignes du budget 2006, et les grands équilibres qui ont présidé à sa construction.

Le budget 2006 s'inscrit dans une stratégie qui privilégie :

- la maîtrise de la progression des charges de fonctionnement à périmètre constant,
- un volume de dépenses d'investissement compatible avec les contraintes posées sur l'épargne brute (capacité de désendettement plafonnée à 7 ans),
- une évolution encadrée des taux de fiscalité.

Il se caractérise par :

→ une épargne brute en diminution modérée : 25 M€ contre 26,5 M€ au BP 2005 à périmètre constant,

→ le choix d'une hausse limitée des taux de fiscalité : 0,7 % faisant suite à la pause fiscale opérée en 2005,

→ un emprunt strictement maintenu : 16,3 M€.

Les chiffres du budget

Le budget général représente 212,1 M€ soit une baisse de 14 M€ qui s'explique en grande partie par une forte avancée de l'intercommunalité (transferts collecte des déchets et conservatoire, création de deux services partagés).

Le budget principal s'établit à 183 M€, les budgets annexes à 29,1 M€.

Les recettes de fonctionnement n'augmentent que de 1,8 % passant de 154,7 M€ à 157,5 M€ :

- le produit des impôts directs (60,1 M€) rapporte 1,7 M€ supplémentaires,
- les autres recettes à caractère fiscal (hors compensation) sont estimées à 11,5 M€,
- la fiscalité reversée par la CAGB reste stable pour 18 M€,
- les dotations de l'État représentent 35,7 M€,
- les autres recettes (subventions et participations, usagers, domaine notamment) s'établissent à 12,4 M€.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,4 %, de 128,2 M€ à 132,6 M€.

Les charges de personnel restent le poste le plus important.

Les recettes d'investissement se chiffrent à 25,5 M€ (emprunts : 16,3 M€, FCTVA : 3,5 M€, subventions : 2 M€, amendes de police : 1,6 M€, cessions immobilières : 2,1 M€).

Les dépenses d'investissement sont établies à 50,4 M€ :

- | | |
|----------------------------|---------|
| • dépenses d'équipement | 30,3 M€ |
| • subventions d'équipement | 5,3 M€ |
| • dette en capital | 14,8 M€ |

Les cinq budgets annexes représentent 29,1 M€, soit 13,7 % du budget général.

Un débat a eu lieu auquel ont pris part M. BONNET, M. LAMBERT, Mme COMTE-DELEUZE, Mme BRANGET, M. MARIOT, M. ROSSELOT, Mme DAHAN, Mme MENETRIER, Mme GUINCHARD, M. DEMONET, Mme WEINMAN, M. JOSSE, M. MAIRE, M. ALAUZET, M. ROY, M. DUMONT, M. BAUD, M. FUSTER et M. le Maire.

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre : UMP, 4 abstentions : UDF Société Civile), le Conseil Municipal a adopté le budget 2006.

3. Fiscalité communale 2006 - Fixation des taux des taxes directes locales

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre : UMP et 4 abstentions : UDF Société Civile), le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit le taux 2006 des 3 taxes directes locales :

- taxe d'habitation : 22,06 %
- foncier bâti : 23,93 %
- foncier non bâti : 26,11 %

4. Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Charges transférées en 2005 - Ajustement de l'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'évaluation des charges transférées telle que fixée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges et votée par le Conseil de Communauté de la CAGB les 16 décembre 2005 et 19 janvier 2006,

- d'adopter les montants de reversement aux communes de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle pour l'année 2005 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après :

| Communes | ACTP 2004 positive | ACTP 2004 négative | Entretien des voiries d'intérêt communautaire | Réduction du transfert de charges sur le traitement des déchets à 100% | ACTP 2005 positive | ACTP 2005 négative |
|-----------------------|--------------------|--------------------|---|--|--------------------|--------------------|
| | A | | B | C | A - B - C | |
| Amagney | | -7 662,85 | | -6 219,92 | | -1 442,93 |
| Arguel | | -6 782,76 | | | | -6 782,76 |
| Audeux | | -4 462,34 | | | | -4 462,34 |
| Auxon-Dessous | 3 324,30 | | | -10 025,05 | 13 349,35 | |
| Auxon-Dessus | 11 493,59 | | | -6 768,74 | 18 262,33 | |
| Avanne-Aveney | 74 739,81 | | | | 74 739,81 | |
| Besançon | 19 733 000,52 | | 28 786,00 | | 19 704 214,52 | |
| Beure | 233 458,14 | | | -12 595,34 | 246 053,48 | |
| Boussières | 125 232,75 | | | | 125 232,75 | |
| Braillans | 2 907,97 | | | -914,69 | 3 822,66 | |
| Busy | 5 835,14 | | | | 5 835,14 | |
| Chalèze | | -1 462,29 | | -3 356,93 | 1 894,64 | |
| Chalezeule | 443 549,74 | | | | 443 549,74 | |
| Champagney | 3 493,22 | | | | 3 493,22 | |
| Champoux | 228,32 | | | -520,00 | 748,32 | |
| Champvans-les-Moulins | | -1 034,37 | | | | -1 034,37 |
| Châtillon-le-Duc | 360 062,63 | | | -16 775,49 | 376 838,12 | |
| Chaucenne | 1 857,44 | | | | 1 857,44 | |
| Chaufontaine | 50 977,88 | | | -1 902,56 | 52 880,45 | |
| Chemaudin | 353 346,79 | | | | 353 346,79 | |
| Dannemarie-sur-Crête | 213 190,35 | | | | 213 190,35 | |
| Deluz | 134 000,40 | | | | 134 000,40 | |
| Ecole-Valentin | 425 983,26 | | | | 425 983,26 | |
| Fontain | 40 828,56 | | | | 40 828,56 | |

| Communes | ACTP 2004 positive | ACTP 2004 négative | Entretien des voiries d'intérêt communautaire | Réduction du transfert de charges sur le traitement des déchets à 100% | ACTP 2005 positive | ACTP 2005 négative |
|------------------------|----------------------|--------------------|---|--|----------------------|--------------------|
| | A | | B | C | A - B - C | |
| Franois | 188 475,16 | | | | 188 475,16 | |
| Gennes | 40 166,81 | | | | 40 166,81 | |
| Grandfontaine | 76 432,91 | | | | 76 432,91 | |
| La Chevillotte | | -3 309,52 | | | | -3 309,52 |
| La Vèze | 5 227,44 | | | | 5 227,44 | |
| Larnod | 13 795,72 | | | | 13 795,72 | |
| Le Gratteris | | -1 550,56 | | | | -1 550,56 |
| Mamirolle | 46 303,66 | | | | 46 303,66 | |
| Marchaux | 40 597,33 | | | -8 570,68 | 49 168,01 | |
| Mazerolles | | -2 651,70 | | | | -2 651,70 |
| Miserey-Salines | 246 541,77 | | | -19 729,95 | 266 271,72 | |
| Montfaucon | 46 960,27 | | | | 46 960,27 | |
| Montferrand-le-Château | | -7 902,35 | | | | -7 902,35 |
| Morre | | -22 474,66 | | | | -22 474,66 |
| Nancray | | -4 665,42 | | | | -4 665,42 |
| Noironte | 19 573,25 | | | -2 086,50 | 21 659,75 | |
| Novillars | 149 924,31 | | | -13 592,35 | 163 516,66 | |
| Osselle | 3 572,34 | | | | 3 572,34 | |
| Pelousey | 33 317,58 | | | | 33 317,58 | |
| Pirey | 326 147,44 | | | | 326 147,44 | |
| Pouilley les Vignes | | -7 346,60 | | | | -7 346,60 |
| Pugy | 20 390,51 | | | | 20 390,51 | |
| Rancenay | | -2 731,43 | | | | -2 731,43 |
| Roche-lez-Beaupré | 152 843,95 | | | -18 860,99 | 171 704,95 | |
| Routelle | | -5 492,74 | | | | -5 492,74 |
| Saône | 151 591,37 | | | | 151 591,37 | |
| Serre-les-Sapins | | -4 782,78 | | | | -4 782,78 |
| Tallenay | | -9 684,78 | | | | -9 684,78 |
| Thise | 305 183,27 | | | -27 770,11 | 332 953,38 | |
| Thoraise | | -1 597,36 | | | | -1 597,36 |
| Torpes | 1 734,41 | | | -6 521,77 | 8 256,18 | |
| Vaire-Arcier | | -10 377,66 | | -4 811,29 | | -5 566,37 |
| Vaire-le-Petit | | -1 352,68 | | -1 801,95 | 449,27 | |
| Vaux-les-Prés | 4 708,54 | | | | 4 708,54 | |
| Vorges-les-Pins | 4 558,99 | | | | 4 558,99 | |
| TOTAL | 24 095 557,83 | -107 324,85 | 28 786,00 | -162 824,32 | 24 215 749,97 | -93 478,67 |
| | 23 988 232,98 | | -134 038,32 | | 24 122 271,30 | |

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas participé au vote.

RESSOURCES HUMAINES

5. Opéra-Théâtre - Emploi de directeur technique - Renouvellement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à pourvoir l'emploi de directeur technique de l'Opéra-Théâtre (contrat d'une durée maximale de 3 ans avec possibilité de dénonciation à chaque échéance annuelle),

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

6. École Régionale des Beaux-Arts - Recrutement d'un professeur d'enseignement artistique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à pourvoir à l'École Régionale des Beaux-Arts l'emploi à temps complet d'un professeur d'enseignement artistique de classe normale -spécialité arts plastiques-volume espace,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

CULTURE

7. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps - Prise en charge de frais relatifs à la participation d'intervenants extérieurs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé la prise en charge par la commune des frais de déplacements ou d'accueil (frais de transport, hébergement, restauration...) d'intervenants extérieurs, de nationalité française ou étrangère dans le cadre des expositions temporaires ou activités des Musées de la Boucle.

8. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Exposition «De Vesontio à Besançon, la ville s'expose» - Demande et encaissement de subventions - Signature de conventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet d'exposition dont le coût prévisionnel est estimé à 450 000 €,

- de solliciter les subventions de l'État, Direction des Musées de France et Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et d'autres partenaires potentiels,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'État, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction des Musées de France au titre de l'année 2006 pour l'attribution du label d'Exposition d'Intérêt National,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les différentes conventions de partenariat ayant pour objet les autres cofinancements et la mise en œuvre de cette exposition.

9. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Projet d'animation culturelle - Demande de subventions - Signature de conventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter ce projet d'animations sur le thème de l'archéologie et l'histoire de Besançon à travers l'exposition «De Vesontio à Besançon, la ville s'expose» dont le coût prévisionnel est estimé à 18 000 €,

- de solliciter une subvention du Département du Doubs et la participation de la Caisse d'Épargne,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat à intervenir.

10. Musée de la Résistance et de la Déportation - Demande de subvention à la DRAC pour une campagne de restauration d'affiches

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter ce projet de restauration d'affiches dont le coût est estimé à 6 000 €,

- de solliciter une subvention de 2 400 € auprès de la DRAC.

11. Musée de la Résistance et de la Déportation - Achat d'ouvrages pour la Bibliothèque du Musée de la Résistance et de la Déportation - Demande de subventions au Centre National du Livre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire au budget de l'exercice courant une subvention de 1 000 € destinée à financer l'achat d'ouvrages pour le fonds documentaire du Musée.

POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'ANIMATION

12. PRU Clairs-Soleils - Pôle d'Animation - Restructuration du 67 E rue de Chalezeule - Regroupement des tranches de travaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de réaliser cette opération en une seule tranche de travaux (deux tranches prévues initialement) pour un coût estimé à 1 310 314 € TTC,

- de solliciter la participation financière de l'ANRU, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Mme MENETRIER n'a pas pris part au vote.

13. Dispositif «A Tire d'Aile» - Bilan des actions de l'année 2005 - Prévisions pour l'année 2006 - Signature de conventions de partenariat - Encaissement et réaffectation de recettes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a pris acte des actions réalisées en 2005 dans le cadre de ce dispositif,

- a décidé de reconduire pour 2006 l'objectif de 500 projets / jeune et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les partenaires actuels et à venir.

14. Politique de la Ville et Animation - Convention avec l'Association Satellite 2006/2008

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour 2006-2008 avec l'Association Satellite et a autorisé M. le Maire ou son représentant à la signer.

15. Politique de la Ville et Animation - Bons de vacances Ville de Besançon - Bilan 2005 et règlement 2006/2007

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan du dispositif et s'est prononcé favorablement sur les règles de fonctionnement et d'attribution des bons de vacances pour l'année 2006-2007.

16. Politique de la Ville et Animation - Conventions de partenariat avec la CAF - FASILD et autres financeurs - Encaissement de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et autres partenaires pour le financement des actions et missions des Maisons de Quartier et a décidé de solliciter les subventions correspondantes.

17. Politique de la Ville et Animation - Deuxièmes rencontres de la politique de la ville - Conventions et encaissement des subventions partenariales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet dont le coût est estimé à 30 000 €,
- de solliciter des subventions auprès de l'État, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Fonds Social Européen,
- de fixer à 8 € le prix du repas proposé aux participants,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les partenaires de l'opération.

URBANISME - ACTION FONCIERE

18. Domaine communal - Procédure de référé expertise

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à engager une procédure de référé expertise devant le Tribunal Administratif afin d'obtenir la désignation d'un expert pour déterminer le titulaire du droit de propriété sur une partie de la parcelle cadastrée NV 28 chemin des Montboucons.

19. Pôle de Besançon Viotte - Étude pour le débouché Nord de la gare - Convention avec Réseau Ferré de France (RFF)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer une étude sur le débouché Nord de la gare qui sera confiée à Réseau Ferré de France en qualité de maître d'ouvrage de la construction future, en collaboration avec la Ville de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'étude à intervenir entre Réseau Ferré de France et la Ville de Besançon,

- d'inscrire au budget 2006 la dépense relative à l'étude estimée à 65 800 € TTC.

20. Projet de Plan Local d'Habitat - Avis de la commune

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de plan local d'habitat 2006-2011 établi par la CAGB et approuvé par le Conseil Communautaire le 4 novembre 2005.

21. Prés de Vaux - Reconquête du Grand Site des Prés de Vaux au Port Fluvial - Première phase de travaux : aménagement de la pointe du site - Etude pour la définition du projet de reconquête du Grand Site - Demande de subventions

A la majorité des suffrages exprimés (8 Conseillers UMP ayant voté contre), le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet d'aménagements extérieurs en point du site des Prés de Vaux dont le coût est estimé à 800 000 € TTC,

- a décidé de solliciter pour ce projet des subventions auprès de l'État (dans le cadre du programme ATSR), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs (dans le cadre de CITE) et de tout autre partenaire susceptible de participer à ce projet,

- a décidé de lancer une étude pour la définition du projet de reconquête du grand site.

22. PRU Clairs-Soleils - Recours aux avenants simplifiés - Modification de l'article 15 de la convention-cadre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de modifier l'article 15 de la convention cadre afin d'introduire le recours aux avenants simplifiés lorsque des ajustements sont nécessaires pour la bonne exécution des opérations inscrites dans la convention cadre, et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant modificatif à intervenir.

23. PRU Clairs-Soleils - Avenant à la convention cadre - Transfert de maîtrise d'ouvrage à Grand Besançon Habitat (Office Municipal d'HLM) pour réaménagement du site Mirabeau suite à démolition

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de transférer à Grand Besançon Habitat / Office Municipal d'HLM, la maîtrise d'ouvrage et une partie du budget nécessaire au réaménagement en préalable à son opération de construction de la parcelle libérée après démolition d'un immeuble,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert de maîtrise d'ouvrage à intervenir.

M. BAUD, M. LOYAT, Mme POISSENOT, Mme MOZER, Mme CASENOVE n'ont pas pris part au vote.

24. PRU Planoise - Axe Ile de France/ Cassin - Aménagement des espaces publics - Concours de maîtrise d'œuvre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer un concours de conception pour l'aménagement d'espaces publics dans le secteur reliant le pôle Ile de France à la place Cassin et dans la partie du boulevard Allende inscrite entre la rue des Causses et l'avenue de Bourgogne,

- d'approuver les dispositions d'organisation du concours et échancier, étant précisé que suite à une demande du groupe UDF Société Civile, la composition du jury a été arrêtée comme suit en ce qui concerne le collège des élus :

| Titulaire | Suppléant |
|------------------------------|-------------------|
| 1. J.L. FOUSSERET, Président | M. ROIGNOT |
| 2. M. LOYAT | F. PRESSE |
| 3. É. ALAUZET | D. POISSENOT |
| 4. D. BAUD | R. CHAVIN-SIMONOT |
| 5. J.C. ROY | F. FELLMANN |
| 6. M. JOSSE | C. COMTE-DELEUZE |

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir, objet du concours.

25. PRU Planoise - Ouverture Est de la Place de l'Europe - Engagement des études

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer une étude de faisabilité destinée à permettre l'élaboration d'une programmation sur trois volets principaux :

✓ la recomposition urbaine liée au désenclavement de la place de l'Europe et du Théâtre de l'Espace, les modalités d'une accessibilité à partir des rues Léonard de Vinci et Bertrand Russel et la question du stationnement,

✓ la délocalisation de tout ou partie des hébergements sociaux spécifiques gérés par le CCAS dans le bâtiment Forum après vérification des besoins en nombre de places, des capacités des établissements existants, et l'analyse de l'effet d'une déconstruction partielle, des hypothèses géographiques d'implantation et des montages financiers,

✓ les dispositions nécessaires à la sécurisation et à l'animation de l'avenue du Parc.

- d'autoriser le lancement de la consultation pour permettre l'attribution du marché à une équipe comprenant un programmiste, un architecte et un urbaniste,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir.

26. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

27. Vente au profit de M. MATHEY d'une parcelle sise 21 rue du Chapitre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé cette vente (cession de 82 m² au prix de 10 900 €) et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

28. Vente au profit de la SA Immobilière Comtoise d'une propriété bâtie, 20 avenue de Montrapon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé cette vente (cession de l'immeuble «Le Montjoye» au prix de 410 000 €) et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

29. Acquisition à M. GROETZ Frédéric d'une propriété 120-122 chemin d'Avanne à Velotte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette acquisition (surface acquise : 13 a 33 ca au prix de 85 000 €) et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

30. Acquisition à M. BAUDOIN Yves de parcelles situées chemin des Trois Châtel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette acquisition (surface acquise : 5 ha 23 a 38 ca au prix de 26 169 €) et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

31. Acquisition à Mlle Anne-Sophie BROCARD d'une propriété, 20 chemin de la Combe aux Chiens

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette acquisition (surface acquise : 116 m² au prix global de 8 070 € y compris indemnité pour perte de mur) et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

32. Alignement 52 chemin de Valentin - Acquisition de terrain à la Gérance Générale Foncière

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette acquisition (surface acquise : 8 m² au prix de 30 € le mètre carré) et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

33. Permis de construire - Remise des pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme à la SARL BATILOC

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé la remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme (montant : 125 €) à la SARL BATILOC.

BATIMENTS

34. Reconstruction du stade Léo Lagrange - Concours de maîtrise d'œuvre - Choix du titulaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de retenir l'équipe de concepteurs dont la SCP DENU et PARADON est le mandataire,
- d'attribuer à chacune des équipes concurrentes une indemnité identique de 25 000 €

TTC,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe retenue.

35. Restructuration et amélioration de l'accueil des enfants à la crèche Bersot -
Approbation du projet d'exécution - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet dont le coût prévisionnel est estimé à 600 000 € TTC, et l'échéancier des travaux (ouverture au public prévue en janvier 2007),
- de solliciter les aides financières des partenaires de la Ville : la Caisse d'Allocations Familiales et le Département du Doubs (dans le cadre de CITE).

36. Programme de rénovation urbaine des Clairs-Soleils - Extension de la Bibliothèque des Clairs-Soleils - Approbation du projet d'exécution - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce projet dont le coût prévisionnel est estimé à 507 000 € TTC, et l'échéancier des travaux (ouverture au public prévue en septembre 2007),
- de solliciter les subventions des partenaires de la Ville : ANRU, Département du Doubs (dans le cadre de CITE).

TRAVAUX - VOIRIE

37. Bâtiments Municipaux - Programme de travaux pour l'année 2006 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce programme de travaux pour un coût global de 3 886 000 €,
- a décidé de solliciter des subventions auprès de l'État, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la CAGB, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations de ce programme de travaux.

38. Direction de l'Eau - Programme de travaux pour l'année 2006 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver ce programme de travaux chiffré à :
 - * 1 701 861 € HT pour les travaux dans les stations de traitement et de pompage et sur le réseau de distribution,
 - * 1 445 000 € HT pour les opérations spécifiques (dont notamment 920 000 € HT pour les branchements d'eau constitués de canalisation en plomb),
 - * 30 000 € pour acquisitions de terrains,
 - * 200 000 € pour la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et l'installation d'un logiciel de modélisation dynamique du réseau d'eau potable en vue d'améliorer l'hydraulique et la qualité de l'eau distribuée.
- de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et de l'État.

39. Direction de l'Assainissement - Programme de travaux pour l'année 2006 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce programme de travaux estimé à 6 163 000 € HT dont :

* 5 361 000 € HT pour les travaux sur le réseau d'assainissement,

* 490 500 € HT pour les travaux neufs, grosses réparations, télécommande, télégestion, traitement complet de l'azote à la station d'épuration,

* 12 000 € HT pour l'acquisition d'un terrain,

* 299 500 € HT pour les équipements du service (matériel et outillage d'exploitation),

- a décidé de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

40. Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 2006 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a adopté ce programme d'acquisition dont le coût est estimé à 1 208 000 €,

- a décidé de solliciter des subventions auprès de l'ADEME ou de tout autre organisme susceptible de participer à l'acquisition de véhicules propres ainsi que pour les éventuelles formations associées, et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir dans ce cadre,

- a autorisé M. le Maire à organiser avec un commissaire-priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules usagés ou dont la Ville n'a plus l'utilité.

41. Espaces Verts - Programme de travaux 2006 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce programme de travaux chiffré à 6 615 550 € dont :

* 6 242 450 € pour les tranches annuelles,

* 230 000 € pour les opérations individualisées (jardins familiaux, promenades et jardins du centre-ville, parcs et jardins de quartiers, aménagement des collines, parc urbain...),

* 143 100 € pour les travaux de premier entretien dans les quartiers,

- a décidé de solliciter pour les opérations concernées les aides financières de l'État, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et d'autres organismes le cas échéant.

42. Maîtrise de l'Énergie - Programme de travaux 2006 - Tranches annuelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce programme de travaux chiffré à 436 000 €,

- a décidé de solliciter des aides de l'État, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la CAGB, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer à ce programme de travaux.

43. Lutte contre la Renouée du Japon et entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association Echel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet estimé à 24 790 € dont l'exécution sera confiée à l'Association Echel,
- a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec cet organisme.

44. Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2006

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé ce programme dont le coût est estimé à 146 500 € et qui concernera le stade Léo Lagrange annexe 3, l'ensemble sportif de la Malcombe, les terrains EPS Marceau, Voltaire et Coluche.

45. Voirie - Éclairage public - Programme de travaux 2006 - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a adopté ce programme de travaux estimé à 4 884 000 € dont 2 462 500 € de tranches annuelles et 2 421 500 € d'opérations individualisées inscrites au PPI,
- a décidé de solliciter des subventions de l'État, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la CAGB ainsi que de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations programmées,
- a décidé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec EDF/GDF au titre des travaux de la Grande Rue.

46. Eclairage Public - Programme de travaux 2006 - Demande de subventions au SYDED

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a décidé de solliciter des subventions auprès du SYDED et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations sur l'éclairage public et la mise en lumière de monuments ou bâtiments,
- a décidé de solliciter le SYDED pour assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement de l'énergie électrique et des réseaux secs à la Porte Taillée (2^{ème} tranche),
- a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir dans ce cadre,
- a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer la convention financière relative à l'ensemble des travaux ainsi que ses annexes «prévisionnelles» et «définitives».

47. Chemin d'Avanne à Velotte - Mise en sécurité et aménagement d'une piste modes doux - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet dont le coût est estimé à 503 511 € (financement sur deux exercices),
- a décidé de solliciter des subventions auprès de l'État au titre d'ATSR axe D et du Département du Doubs au titre de CITE.

MAITRISE DE L'ÉNERGIE

48. «Espace Info Énergie Ville de Besançon» - Nouvelle convention de partenariat avec le CAUE et actualisation de la subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec le CAUE aux termes de laquelle la Ville participera au financement d'un poste de conseiller en énergie (10 400 € pour 2006).

EAU

49. Cadre d'action de l'eau - Charte de coopération des syndicats d'eau de la région bisontine

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la charte de coopération des syndicats d'eau de la région bisontine et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir pour la mise en œuvre de ce dispositif.

50. Source d'Arcier - Constitution de servitudes publiques concernant les périmètres de protection rapprochée A, B, C, D

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé la constitution de ces servitudes publiques et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer les actes liés à la mise en œuvre de ces périmètres de protection.

51. Captage de Chenecey-Buillon - Constitution d'une servitude publique concernant le périmètre de protection rapprochée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé la constitution de cette servitude publique et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

52. Relations Internationales - 10^{ème} anniversaire de jumelage avec Tver (Russie) - Attribution de subventions exceptionnelles à deux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution :

- d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'Association Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire de Besançon pour l'organisation d'un échange avec l'École de Musique de Tver,

- d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association «Les Amis de Tver» pour la venue à Besançon de personnes de Tver ayant contribué au fil des ans à faire vivre ce jumelage.

53. Coopération décentralisée avec le Département de Douroula (Burkina Faso) - Convention cadre de partenariat avec la Ville de Neuchâtel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a adopté ce projet,

- a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer, avec la Ville de Neuchâtel, la convention à intervenir permettant de mener à bien cette action pour une durée de trois ans.

54. Relations Internationales - Partenariat au Proche Orient - Subvention à l'Association «The serious road trip»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association «The serious road trip» pour lui permettre de mener à bien son projet d'initiation et de sensibilisation aux arts du cirque auprès des enfants du camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jaber et des élèves d'une école du réseau Hand in Hand dans le village de Kfar Kara.

55. Coopération décentralisée avec Bistrita (Roumanie) - Echanges entre l'IUFM de Franche-Comté et le collège national Andreï MURESANU - Subvention à l'IUFM

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 2 750 € à l'IUFM pour la participation de professeurs des écoles stagiaires de l'IUFM de Franche-Comté à des stages dans un lycée roumain dans le cadre de leur formation initiale, et la participation de professeurs titulaires roumains du Collège National Andreï MURESANU à des stages à l'IUFM dans le cadre de leur formation continue.

M. le Maire, Mme TETU n'ont pas pris part au vote.

56. Incendie de la rue Picasso - Solidarité envers les victimes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des aides financières pour un montant de 5 000 € à quatre personnes blessées lors de cet incendie, afin d'aider leurs familles à financer leurs frais de déplacement.

57. Europe Direct Franche-Comté - Adoption des statuts de l'Association «Europe en Franche-Comté» et adhésion de la Ville de Besançon - Partenariat avec la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs

A la majorité des suffrages exprimés (1 Conseiller ayant voté contre, 3 s'étant abstenus), le Conseil Municipal :

- a adopté les statuts de l'Association «Europe en Franche-Comté»,
- a décidé d'adhérer à cette association et a désigné M. Jean-Claude CHEVAILLER et Mme Danièle POISSENOT pour siéger au Conseil d'Administration de cette association,
- a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer toute convention à intervenir portant sur le fonctionnement d'Europe *Direct* Franche-Comté.

VIE ASSOCIATIVE

58. Kursaal - Don de matériel à l'Association Fil Bleu au Togo

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prononcer la désaffectation à compter du 15 mars 2006 d'une console lumière, d'un bloc de puissance et de six projecteurs,
- de faire don de ces biens à l'Association Festival Atelier Fil Bleu au Togo.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

59. Création d'un marché européen - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a adopté ce projet mené conjointement par la Ville de Besançon et l'Office de Commerce dont le coût prévisionnel est estimé à 56 042 €,

- a décidé de solliciter des subventions auprès de l'État (FISAC), de l'Union Européenne, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, et de tout autre partenaire susceptible de soutenir cette opération.

PETITE ENFANCE

60. Participation financière de la Ville dans le cadre du contrat enfance - Conventions avec les associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur les modalités d'attribution d'acomptes mensuels sur subventions selon le tableau ci-après :

| Associations | Participation Ville totale = 43 % base contrat 2006 estimée | 80 % participation Ville | Acomptes mensuels |
|--|--|---------------------------------|--------------------------|
| Antenne Petite Enfance structure multi-accueil | 82 946,00 € | 66 356,80 € | 5 529,73 € |
| Antenne Petite Enfance centre de loisirs | 2 172,00 € | 1 737,60 € | 144,80 € |
| Maison Verte | 35 606,00 € | 28 484,80 € | 2 373,73 € |
| Mutualité Doubs RAM | 23 203,00 € | 18 562,40 € | 1 546,86 € |

- a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations concernées pour l'année 2006.

SUBVENTIONS

61. Subventions pour congrès et colloques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

➤ 1 000 € à l'Association des étudiants de l'UFR STAPS de Besançon pour l'organisation du congrès national de l'association nationale qui aura lieu du 9 au 12 février prochain, dans les locaux de la Faculté. Ce congrès réunira une vingtaine d'associations locales et sera constitué de formations, rencontres entre les associations, débats avec intervenants extérieurs et assemblée générale.

➤ 1 000 € à l'Association des Géologues de Besançon pour l'organisation de la 11^{ème} géorencontre sur le thème «grands travaux, grands chantiers, grands tracés, quelle place pour la géologie» qui aura lieu le 17 février à la Faculté des Sciences. En plus des intervenants et spécialistes, le colloque est ouvert aux étudiants et au public averti.

- 1 000 € à l'Association Universitaire Franc-Comtoise de Recherche en Psychiatrie pour l'organisation d'un colloque intitulé «du bébé à l'adolescent, quand consulter un psy ?» qui se tiendra au Kursaal le 13 mars prochain. Cette journée regroupera 300 participants dont de nombreux professionnels venant de toutes les régions de France et plus particulièrement de Bourgogne Franche-Comté.
- 500 € à l'Association des Médaillés Militaires pour l'organisation du congrès départemental des sections du Doubs le 29 avril prochain, au Kursaal.
- 2 000 € à l'Association de la Fédération Départementale des Anciens Combattants, second versement de la subvention pour l'organisation du Congrès National de l'Union Fédérale les 6, 7, 8 octobre prochain, à Micropolis.
- 2 500 € à l'Association de Promotion de l'Institut de Productique pour l'organisation d'un colloque «international Workshop on Microfactories 2006 - IWMF 06). Cette manifestation dont l'objet est la conception et la réalisation pour les micro usines de fabrication et d'assemblage, se tiendra du 24 au 27 octobre à la CCI.
- 1 500 € à l'Union des Professeurs de Physique et de Chimie pour l'organisation des 54^{èmes} journées nationales du 27 au 30 octobre dont les travaux se dérouleront à la Faculté de Droit.

Colloques universitaires :

- 700 € à l'UFR Lettres - LASELDI (CR 2201, 11C39) en collaboration avec le CLA pour l'organisation d'un colloque international «constructions verbales et production de sens» qui s'est tenu du 26 au 28 janvier dernier à l'IUFM Griffon.
- 1 000 € à l'UFR Lettres - LASELDI (CR 2201, 11C40) pour l'organisation des 8^{ème} journées internationales d'analyse des données textuelles (JADT 06), du 19 au 21 avril prochain, à la Faculté des Lettres. Il s'agit d'un colloque interdisciplinaire réunissant environ 120 linguistes, statisticiens, chercheurs en analyse du discours... venant d'Europe en majorité et quelques internationaux, nécessitant l'utilisation de quatre langues de travail.
- 1 500 € à l'UFR Lettres - LASELDI (CR 2201, 11C37) pour l'organisation conjointe avec l'UFR STAPS de la 4^{ème} biennale de l'Association pour la Recherche sur l'Intervention dans le Sport (ARIS) qui aura lieu du 9 au 12 mai dans les locaux de la Faculté des Lettres.
- 1 000 € à l'UFR Lettres - Laboratoire de psychologie (CR 2700, 11C1) pour l'organisation d'un colloque intitulé «corps en famille» qui se tiendra les 22 et 23 juin au Petit Kursaal et qui a pour thème le corps et sa dimension psychique dans la groupalité familiale.
- 1 500 € à l'UFR Sciences - Laboratoire de mathématiques (CR 2100) pour l'organisation d'un colloque intitulé «Théorie d'Iwasawa et K - Théorie» qui se tiendra les 29 et 30 juin prochain dans les locaux de la Faculté des Sciences. Les principales thématiques du colloque sont donc les deux théories précitées et leurs interactions.
- 1 000 € à l'UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques - département santé publique (CR 0702, C1) pour l'organisation conjointe avec l'Union Régionale des Caisses Maladie de la 3^{ème} université d'été francophone en santé publique qui aura lieu du 2 au 7 juillet prochain à la Faculté de Médecine.
- 1 000 € à l'UFR Lettres - ISTA (Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, CR 3100) pour l'organisation d'un colloque intitulé «jeux et enjeux de la mise en forme. Aux marges de l'Histoire» qui se tiendra au cours de la dernière semaine de novembre à la Faculté des Lettres.

- 1 000 € à l'UFR Lettres - MHETHIS (CR 3100) pour l'organisation d'un colloque «mourir pour des idées» qui aura lieu du 7 au 9 septembre à la Faculté des Lettres et à l'IUFM Griffon. La thématique principale porte sur les regards jetés sur les idées religieuses, philosophiques, politiques et littéraires qui conduisent au sacrifice et à des morts d'exception.
- 600 € à l'UFR Lettres - Littérature et histoire des pays de langues européennes (CR 2300 - UB 901) pour l'organisation d'un colloque consacré à l'écrivain italien Dino Buzzati «Buzzati d'hier et d'aujourd'hui. Centenaire de la mort de l'écrivain». Ce colloque aura lieu du 26 au 28 octobre prochain, à la Faculté des Lettres.
- 1 000 € à l'UFR Lettres - Laboratoire des Sciences Historiques (CR 2400) pour l'organisation du colloque «les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIXème – XXIème)» avec la participation du service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce colloque aura lieu du 15 au 17 novembre prochain.
- 1 000 € à l'UFR Lettres - Centre Jacques Petit (CR 3200) pour l'organisation d'un colloque intitulé «l'écriture textuelle des théâtres d'Asie» qui se tiendra du 7 au 9 décembre prochain à la Faculté des Lettres, au CDN et à l'Opéra-Théâtre. Les travaux porteront sur l'analyse des langages dramatiques des pièces de nô (théâtre japonais), d'opéra chinois et de kathakali (théâtre indien). Le public visé est celui des chercheurs, étudiants et professionnels du théâtre avec des intervenants venant de Chine, Inde et Japon.
- 2 000 € au Laboratoire d'Informatique de Besançon (CR 2301) pour l'organisation de la «7th international conference of B Users (B2007)» dont l'objet est la vérification et la validation de logiciels critiques. Ce colloque se tiendra du 8 au 11 janvier 2007, à la Faculté de Droit.

M. GENDRAUD, M. le Maire n'ont pas pris part au vote.

62. Éducation - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- École élémentaire de Saint-Claude : séjour de 25 élèves de CM1 au centre équestre de Levier, du 10 au 12 mai 2006, subvention de 624 €.
- École élémentaire Herriot : séjour de 19 élèves de CM2, au centre des Fauvettes à Levier, du 10 au 12 mai 2006, subvention de 474,24 €.
- École élémentaire des Vieilles Perrières : classe de mer de 61 élèves des classes de CLIS 1, CLIS 2, CE2-CM1 et CM2 du 29 mai au 5 juin 2006, au centre FOL du Lavandou, subvention de 4 060,16 €.
- École élémentaire Herriot : séjour de 19 élèves de CE1-CE2, et de 16 élèves de CE2 à Rochejean les 4 et 5 mai 2006, subvention de 582,40 €.
- École élémentaire Champagne : séjour de 52 élèves de 2 classes de CE1 et d'une classe de CE1-CE2 à la ferme du Barboux, les 4 et 5 mai 2006, subvention de 1 672,32 €.
- École élémentaire Bourgogne : séjour à Levier, de 36 élèves des classes de CE1 et CE1-CE2, du 9 au 11 mars 2006, subvention de 898,56 €.
- École élémentaire Bourgogne : séjour à Paris de 19 élèves de la classe de CM1-CM2, du 14 au 16 juin 2006, subvention de 732,45 €.

- École élémentaire de la Butte : séjour des 13 élèves de la Classe d'Intégration Scolaire aux Grangettes du 15 au 20 mai 2006, subvention de 648,96 €.
- École élémentaire Fontaine-Ecu : séjour de 92 élèves des classes de CP, CE1, CE2-CM1, CM1-CM2, CM2 aux Grangettes, du 9 au 13 mai 2006, subvention de 3 827,20 €.
- École élémentaire Bregille-Plateau : séjour de 19 élèves de CE1 au centre des Fauvettes à Levier, du 10 au 12 mai 2006, subvention de 474,24 €.
- École élémentaire Jean Macé : 2 sorties ski pour les 5 classes du cycle III, subvention de 800 €.
- École élémentaire Brossolette : 3 sorties ski pour les 2 classes de CE2 et CM1 subvention de 560 €.
- REP de Bourgogne, 2 sorties ski pour 13 classes élémentaires, 5 de l'école Bourgogne, 4 de Champagne, 4 de Dürer, subvention de 2 600 €.

63. Solidarité avec le Kenya - Subvention exceptionnelle à l'UNICEF

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'UNICEF pour venir en aide aux populations du Kenya menacées de famine.

64. Subvention à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

↳ Programme : Organisation de manifestations et subventions exceptionnelles

| | |
|--|----------|
| - Amicale Cycliste Bisontine Montée Jean de Gribaldy : édition 2005 et 2003 | 1 000 € |
| - Association Sportive des Municipaux de Besançon Trail des Forts 3 ^{ème} édition mai 2006 | 3 000 € |
| - Ring Olympique Bisontin Aménagement locaux et galas des 6 janvier et 1 ^{er} avril | 10 000 € |
| - ESB M Euro Youg's Cup 1 ^{ère} édition tournoi international d'équipes jeunes de hand en avril + échange avec CELJE (Slovénie) | 2 500 € |

↳ Programme : animation sportive

Subventions pour doter les clubs d'athlétisme de matériel d'entraînement et d'animation :

| | |
|---|---------|
| - ASEB Animation roller Vital'Sport février | 600 € |
| - Besançon Skating Club Convention partenariat encadrement activités scolaires et écoles municipales hockey | 2 000 € |

↳ **Programme : Gestion de locaux sportifs**

| CLUB | Objet | Proposition 2006 | Rappel 2005 |
|--|--|--|--------------------|
| BRC Omnisport | Locaux Trépillot compris tennis | 14 000 € | 14 000 € |
| CENTRE CROPPET | locaux | 24 500 € | 24 500 € |
| Association de Gestion du Pôle des Montboucons | Pôle Lutte/Judo/VTT | 30 490 € 1 ^{er} semestre seulement | 60 980 € |
| DOJO Franc Comtois | Locaux rue des Chalets | 1 200 € | 1 200 € |
| LA SAINT CLAUDE | Salle de gymnastique | 1 200 € | 1 200 € |
| SNB Omnisport | Piscine Port Joint | 21 500 € | 21 500 € |
| SATELLITE | Local SAIEMB Planoise | 300 € | 300 € |
| PRES DE VAUX U. S. | Traçage terrain Prés de Vaux | 300 € | 300 € |
| VELOTTE A.S. | Entretien vestiaires et traçage terrains | 500 € | 500 € |
| Planoise Saint-Ferjeux ASC | Local rue Pesty : aide aux charges | 1 000 € | |
| | TOTAUX | 94 990 € | 124 480 € |

65. Politique de la Ville et Animation - Semaines d'éducation contre le racisme 2006

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur ce projet,

- a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'Association «Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Centre Social Clairs-Soleils», et une subvention exceptionnelle de 450 € à l'Association RECIDEV pour des actions spécifiques menées dans le cadre de ces semaines d'éducation contre la racisme.

Mme MENETRIER n'a pas pris part au vote.

66. Subventions exceptionnelles :

- au Lycée Pasteur de Besançon à l'occasion du déplacement de 4 élèves de première à Dachau en Allemagne

- au CFA Hilaire de Chardonnet pour un voyage d'études des apprentis fleuristes de 1^{ère} et 2^{ème} année aux Pays-Bas

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 800 € au Lycée Pasteur de Besançon pour permettre à des élèves de classe de première de se rendre à Dachau (Allemagne) au printemps 2006 pour prendre conscience de la réalité de l'univers concentrationnaire organisé par les nazis.

- 1 300 € au Centre de Formation pour Apprentis Hilaire de Chardonnet pour permettre aux apprentis fleuristes de 1^{ère} et 2^{ème} année d'effectuer un voyage d'étude sur les zones de productions horticoles de Hollande (51 élèves et 4 enseignants accompagnateurs).

Mme SCHIRRER, M. BAUD, Mme CHAVIN-SIMONOT, Mme GIROL, Mme FELLMANN, Mme TETU n'ont pas pris part au vote.

ASSURANCES

67. Chute sur la voie publique le 19 septembre 2005 - Indemnisation d'un tiers

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'indemniser à titre exceptionnel Mme Mireille GELOT pour le préjudice qu'elle a subi suite à cette chute (485,40 €) et a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel à intervenir.

MARCHÉS

68. Renouvellement du parc d'horodateurs avec gestion centralisée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé le programme de renouvellement du parc d'horodateurs dont le coût est estimé entre 500 000 € et 800 000 € HT.

GARANTIES D'EMPRUNT

69. Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Création de 11 logements 4 rue de Pontarlier à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PLUS de 218 804 €, d'un prêt PLUS Foncier de 352 684 € et d'un prêt PLAI de 95 364 € - Modification de la délibération du 15 décembre 2005

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé cette modification qui porte sur les taux d'intérêts erronés mentionnés dans la précédente délibération.

M. LOYAT, M. BAUD, Mme POISSENOT, Mme MOZER, Mme CASENOVE n'ont pas pris part au vote.

70. Office Public d'HLM du Département du Doubs - Réhabilitation de 102 logements 17 à 21 rue du Piémont à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PRU de 967 403 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du 21 novembre 2005

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé cette modification qui porte sur un taux d'intérêts erroné mentionné dans la précédente délibération.

La séance est levée à 23 heures 05.

Hôtel de Ville, le 13 mars 2006
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 14 mars 2006
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.